Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 juillet 2025

Sobriété énergétique en entreprise : Quels impacts sur les conditions de travail ?

Le bilan du premier plan de sobriété énergétique lancé en 2022 montre une diminution globale de la consommation d'énergie de 12 %. Un effort qui doit se poursuivre pour diminuer notre consommation de gaz et d'électricité de 10% à fin 2024 et de 40 % d'ici 2050 (par rapport à 2019). Quelles sont les pistes d'économies possibles, les nouvelles mesures applicables aux entreprises ? De quelle façon peuvent-elles modifier les conditions de travail des salariés ? Le point avec Anne-Lise Castell, juriste aux Editions Tissot, spécialistes du droit du travail.

Les mesures pour diminuer la consommation de carburant qui n'impactent pas les conditions de travail
Le covoiturage qui permet depuis 2023 de bénéficier du coup de pouce de 100 euros pour les trajets au quotidien dépend des possibilités des salariés de le pratiquer. 160 000 conducteurs sont déjà engagés dans le dispositif.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 juillet 2025

Le remboursement des dépenses de transport des salariés qui utilisent les services de location de vélos privés ne modifie pas, lui non plus, les conditions de travail. Aujourd'hui de 50%, comme pour les transports en commun, il devrait être étendu. La réduction d'impôt sur les sociétés pour les entreprises qui mettent une flotte de vélos de fonction à disposition de leurs salariés sera prorogée jusqu'au 31 décembre 2027.
En revanche, passer de 130 km/h à 110 km/h sur l'autoroute sur les trajets personnels comme professionnels peut s'avérer un défi difficile à relever pour les professionnels du transport, de la livraison ou de la prospection commerciale pour lesquels le temps est compté. Et ce, même si ce ralentissement économise 20% de carburant et 20% d'émissions de gaz à effet de serre.

Attention aux économies d'énergie dans les locaux de l'entreprise !
Passer à l'éclairage Led ou isoler les réseaux d'eau dans tous les bâtiments et mettre en place des systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments ne pose aucune difficulté et évite 20% de gaspillage énergétique.

Il n'en va pas de même pour la température des locaux et leur ventilation.
– Les 19°C pour les pièces occupées, 16°C hors période d'occupation et 8°C si les lieux sont inoccupés plus de 2 jours sont toujours de rigueur, sachant qu'1°C de moins c'est 7% de consommation d'énergie en moins. Il est d'ailleurs recommandé de s'équiper de thermostat programmable pour consommer 6 à 10 fois moins d'électricité.
– La ventilation dans les bureaux, salles ou bâtiments inoccupés doit être arrêtée lorsque cela est possible pour économiser 50% de consommation d'énergie.

Le télétravail permet-il vraiment d'économiser l'électricité ?
Les premiers résultats d'une expérimentation commandée par le Ministère de la Transition écologique et menée par l'ADEME et l'IFPEB montrent que l'impact du télétravail est jugé « négligeable » sur les consommations d'électricité lorsque celui-ci n'implique pas une fermeture de site.
En revanche, les résultats s'avèrent concluants en cas de fermeture des sites de bureaux sur une journée, avec 25% à 40% d'économies d'énergie moyennes sur les journées de fermeture et un gisement maximum potentiel de 60%.
Le télétravail doit donc s'organiser en prenant en compte l'intérêt énergétique, avec des fermetures de sites.
Rappelons qu'il doit faire l'objet d'un accord collectif ou, à défaut, d'une charte élaborée après avis du comité social et économique (CSE), s'il existe. Il est toutefois possible de l'instaurer en signant de simples accords avec les salariés.

Attention à ne pas aller trop loin
Les économies d'énergie ne doivent pas se faire au détriment de la protection de la santé et la sécurité des salariés, dont l'employeur est comptable en toute circonstance. S'il prend des mesures trop drastiques il pourrait donc voir sa responsabilité engagée et un manquement à l'obligation de sécurité reconnu. Une modification des conditions de travail peut en principe être imposée à un salarié même sans son accord. En revanche, tout changement important dans l'organisation, les procédés ou les conditions de travail nécessite une réévaluation des risques. Et donc une mise à jour du document unique

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 juillet 2025

et une consultation des représentants du personnel.

Anne-Lise Castell, juriste aux Editions Tissot, spécialistes du droit du travail

---

Télétravail : 80% des salariés français estiment qu’il favorise l’équilibre vie professionnelle/vie privée

Le constat est sans appel : 80% des salariés français estiment que le télétravail permet un meilleur équilibre vie professionnelle/vie privée (72% en Europe). Si actuellement 27% d’entre

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 juillet 2025

eux télétravaillent en permanence, les télétravailleurs européens travaillent en moyenne 3,1 jours par semaine depuis chez eux. À noter qu'avant la crise sanitaire, seuls 16% pratiquaient le télétravail à hauteur de 2,6 jours par semaine en moyenne.

Grâce à une enquête menée auprès de 4371 entreprises européennes, SD Worx, acteur majeur en Europe de services de RH et de paie, fait la lumière sur l'évolution du télétravail au cours de ces derniers mois.
Le ressenti unanime vis-à-vis des bénéfices du télétravail n'est pas seulement visible en France. En Allemagne (80 %) ou en Belgique (79 %), nombreux sont les salariés à estimer que le télétravail permet un meilleur équilibre vie professionnelle/vie personnelle. De plus, et de façon plus générale, le télétravail serait également l'une des raisons pour lesquelles les salariés restent chez leur employeur.

Le télétravail est un allié de la productivité
Bien que le télétravail eût été un mode de travail marginal et peu considéré avant la crise sanitaire, il présente aujourd'hui plus d'avantages que d'inconvénients pour 74% des Français interrogés. Parmi nos voisins européens, les Norvégiens sont davantage partagés sur la question : seuls 58% d'entre eux sont du même avis que les Français. Cette différence serait due au fait que ces travailleurs scandinaves ont une expérience du télétravail bien plus grande que les autres pays, puisqu'ils ont été avant-gardiste et l'ont adopté bien avant les autres pays européens. Ainsi ils auraient observé davantage d'inconvénients sur le long terme.

Pourtant, le premier avantage du télétravail serait la productivité. En effet, une majorité d'employés français (72 %) estiment que le télétravail contribue et favorise leur productivité individuelle. Toutefois, cette proportion est moins importante quand on parle de productivité dans un contexte de collaboration (60%). Cette notion productivité en équipe est particulièrement importante, au point que certains salariés estiment même que le télétravail ne doit en aucun cas devenir un obstacle à la productivité d'une équipe. Ce point de vue est partagé par les 60% des employés anglais et belges, et 58% des salariés français.

Mais il ne s'agit pas du seul avantage mentionné par les salariés. En effet, il permettrait d'apporter une certaine flexibilité bénéfique à la productivité. Ainsi, 63 % des Français admettent qu'ils sont moins susceptibles de recourir aux arrêts maladie lorsqu'ils travaillent à domicile. Par ailleurs, 62% affirment être plus enclins à travailler plus longtemps les jours où ils sont en télétravail. On remarque que cette affirmation est moins partagée par des salariés du Nord-Est de l'Europe, à savoir les Néerlandais (44 %), les Allemands (43 %) et les Suédois (38 %).

Pas plus de 3 jours de télétravail pour garder le contact avec ses collègues
Si 4 salariés européens sur 10 estiment que la nature de leur emploi leur permet de télétravailler, beaucoup ne souhaitent pas y avoir recours 100% du temps. En effet, s'ils avaient à choisir, la moitié des personnes interrogées seraient favorables à un rythme de 2 à 3 jours de télétravail par semaine. Certains mêmes estiment qu'un seul jour de télétravail par semaine leur suffirait (15 %). Au contraire, moins de 8 % des Européens souhaitent revenir à une semaine de travail complète au bureau, et près de 14 % d'entre eux voudraient télétravailler à temps plein. On comprend donc que cette évolution a permis aux salariés de trouver des avantages non-négligeables pour réaliser leurs missions dans différentes conditions.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 juillet 2025

Quant aux jours de prédilection pour travailler depuis leurs domiciles, les Français aiment particulièrement télétravailler le mercredi (40 %), le lundi (36%) ou encore le vendredi (30 %). En plus de casser le rythme, l'alternance régulière entre ces deux modes de travail permet une certaine pérennisation du travail hybride.

> « Près d'un tiers des salariés veut des conseils pour télétravailler dans les meilleures conditions. »

Alors que l'adoption massive du télétravail reste un phénomène récent, il est normal que les salariés posent des questions et demandent des conseils qui leur permettraient de mieux maîtriser ces nouvelles conditions de travail. Ainsi, plus d'un salarié français sur quatre (27 %) indique être ouvert à recevoir plus de conseils concernant le télétravail de la part de leur entreprise. Si les responsables sont plus enclins à recevoir un accompagnement en la matière, ce serait probablement pour adapter la manière de gérer les équipes et les projets qui sont sous leur responsabilité, et conserver leur vision d'ensemble même à distance.

« Même s'il permet une plus grande liberté et favorise l'équilibre vie privée/vie professionnelle, les salariés ressentent toujours une certaine appréhension vis-à-vis du télétravail. En termes de productivité, cette étude met en lumière la divergence des avis sur l'impact du télétravail. Tout le monde ne l'aborde pas de la même manière », explique Patrick Barazzoni, Directeur Général, chez SD Worx France.

> « I*l ne faut pas sous-estimer le besoin de contact avec les collègues car il est souvent source d'une plus grande implication au sein de l'entreprise.*«

« De ce fait, nous conseillons aux entreprises d'élaborer une politique de télétravail sur la base de trois piliers : la productivité, la connexion et la compétence. Il leur faut également prendre en compte aussi bien l'individu que l'équipe, car tout le monde n'a pas la même vision. En tant qu'entreprise, il est nécessaire d'examiner dans quels groupes le télétravail offre un avantage pour la productivité et dans quelle mesure les collaborateurs et les managers disposent des compétences adéquates pour bien l'appréhender. Il ne faut pas sous-estimer le besoin de contact avec les collègues car il est souvent source d'une plus grande implication au sein de l'entreprise. Des accords sur la manière de garder le lien avec ses collègues sont indispensables pour faire en sorte que le travail soit agréable et efficace. »